



Questions CFE-CGC

Réponses de la direction

travel policy:

De nombreuses questions sur les remboursements des stationnements sur les parkings de l'Aéroport restent en suspens, pouvez-vous clarifier le domaine d'application de la travel policy par une communication vers les salariés?.

Nous prenons en compte la remarque, et allons envisager une communication aux salariés.



Formation : préparation à la retraite

La formation "préparation à la retraite" était initialement planifiée sur 3 jours, puis 2 jours et maintenant sur une seule journée, pourtant son contenu et sa durée était très appréciée par les salariés. Quelles sont les raisons qui ont conduit à cette réduction drastique?

Dans un souci d'harmonisation entre divisions et entre pays, l'« académie » Soft Skills (développement personnel) a demandé à l'équipe Learning Solutions d'AGLC de trouver une réponse globale permettant une certaine équité et permettre à tous les salariés du groupe Airbus d'avoir le même niveau d'information. L'aspect humain a été privilégié. L'objectif est d'accompagner les salariés désirant préparer leur retraite dans une perspective constructive et positive de changement. Chaque pays a ses spécificités pour tout ce qui concerne les aspects administratifs et financiers. Afin de permettre aux participants du cours d'aller plus loin sur ces sujets, il est communiqué, en fin de session, une liste de contacts utiles, pour chaque pays, qui seront susceptibles de répondre aux questions de ce type (notamment agps.fr.retraiteprevoyance@airbus.com).



N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC


Tél : 05 61 93 97 57 – Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com



Questions CFE-CGC

Réponses de la direction


IKV



La CFE-CGC a sollicité la direction pour l'ouverture d'une négociation sur l'instauration de l'Indemnité Kilométrique Vélo, par sa lettre du 17 février 2016. La CFE-CGC souhaite connaître le planning retenu par Airbus, pour répondre à ses obligations légales, et les moyens qu'Airbus envisage d'utiliser pour informer l'ensemble de ses salariés.

Depuis la parution du décret d'application de la loi sur les IKV en janvier dernier, la mise en place des IKV Vélo est facultative. Aussi, compte tenu de la complexité de mise en œuvre d'un tel dispositif à l'échelle d'Airbus il n'est pas prévu à ce jour de le mettre en place.

Evolution
des taux de
prélèvement



Suite à un transfert du CET vers le PERCO et/ou PEG, les salariés ont constaté que les "taux de prélèvements" appliqués sur la transaction ont évolué. Pouvez-vous nous donner les raisons de cette augmentation, et nous préciser quel a été le moyen utilisé pour informer les salariés sur cette modification?

Il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation. Nous n'avons pas fait de communication particulière sur le sujet. Cependant, nous prenons le point, afin que l'information soit mentionnée dans les prochaines notifications de participation et d'intéressement.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC

Tél : 05 61 93 97 57 – Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com



Questions CFE-CGC

Réponses de la direction

Accord C.E.T. FIN
DE CARRIERE :
Gestion de
l'abondement



L'accord CET prévoit que dans le cas de versement du compte « Fin de Carrière » vers le « PERCO », les sommes étant bloquées jusqu'à la fin de carrière, les jours d'abondement restent acquis. Qu'est-il prévu pour informer les salariés des jours d'abondements définitivement acquis et à utiliser impérativement sous forme de congé de fin de carrière ?

Dans le cas de transfert de jours du CET fin de carrière vers le PERCO, les salariés ont droit à l'abondement relatif au placement sur le PERCO (même condition et même communication qu'un versement monétaire) par contre l'abondement de l'employeur des 30% en jours relatif au CET fin de carrière n'est pas dû dans ce cas (il faut utiliser le CET fin de carrière en temps pour bénéficier de l'abondement des 30%).

entretien
annuel



Pour une meilleure compréhension des objectifs définis au cours des entretiens annuels "cadre" et "non cadre", nous vous demandons que le salarié dispose d'une version dans sa langue maternelle.

Cette amélioration est intégrée dans le cahier des charges du nouvel outil Workday (SIRH).

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC

Tél : 05 61 93 97 57 – Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com